



L'an deux mille vingt-deux, le 20 septembre à dix-neuf heures trente,  
Le Conseil Municipal de Cercoux dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Cercoux,  
sous la présidence de Jeanne BLANC, maire.

**Date de convocation du conseil municipal** : 15 septembre 2022

**Membres présents** : Jeanne BLANC, Vincent BADIE, Angélique MOTUT, Philippe GLEMET, Françoise BLANC,  
Christian BERNARD, Michèle BARRAULT, Hervé DINDIN, Sophie HAYE-OLINET, Anaïs LEMIRE, William PIETTE,  
Stéphanie POIVERT

**Secrétaire de séance** : Vincent BADIE

**Objet :**

1. Approbation du PV du conseil municipal du 19 juillet 2022
2. Présentation Voltalia – projet photovoltaïque
3. Loyer logement rue de la mairie
4. Programme DECI 2022
5. Droit de préférence
6. Achat terrain zone agricole
7. Achat terrain zone à urbaniser rue de la république
8. Compte rendu audit SOLURIS (syndicat informatique)
9. Délégations aux élus
10. Remplacement d'agents absents
11. Groupement de commande PLU
12. Convention 30 millions d'amis
13. Affaire Levraut
14. Affaire litige plancher
15. Classification de l'étang de Levraut en Espace Sensible naturel
16. Recrutement agent de cuisine
17. Informations et questions diverses

Le quorum étant atteint madame le maire ouvre la séance. Monsieur Vincent BADIE est élu secrétaire de séance.

1. Madame le maire soumet à l'**approbation du conseil municipal le procès-verbal** de la réunion du 19 juillet 2022. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**2. Présentation d'un projet photovoltaïque par la société VOLTALIA**

La société VOLTALIE présente un projet d'implantation d'un parc photovoltaïque à Cercoux.

Le conseil municipal attend de la part de la société VOLTALIA qu'elle travaille en concertation et en partenariat avec la commune tout le long du processus afin de promouvoir un projet coconstruit dans les intérêts de la commune et du territoire.

**3. Loyer Logement communal**

Le conseil municipal est informé de la disponibilité du logement communal « de la poste » et autorise Madame Le Maire à organiser la nouvelle mise en location.

**4. Programme DECI 2022**

Madame Le Maire présente le projet d'équipements prévus au budget 2022 dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie.

**5. Droit de préférence**

*Monsieur Philippe GLEMET ne prend pas part au vote et quitte la salle du conseil.*

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préférence sur la parcelle AY0030.



#### **6. Achat terrain zone agricole**

Madame Le Maire informe le conseil municipal de la vente d'un terrain classé sur le PLU en zone agricole. Ce terrain situé proche du bourg, pourrait présenter un intérêt pour le développement d'une activité agricole maraîchère ou autre. Cela pourrait s'inscrire dans le PAT (programme alimentaire territorial) en cours de construction par la CDCHS.

Le conseil municipal autorise Madame Le Maire à faire une proposition au vendeur.

#### **7. Achat terrain zone à urbaniser rue de la république**

Un accord avait été trouvé en 2019 entre la commune et les propriétaires d'un terrain situé à la sortie du bourg, route de la Chaume des landes. Ce terrain, classé en zone à urbaniser, pourrait présenter un intérêt pour un projet d'urbanisation. Il s'agit de prendre une délibération actant cet accord.

#### **8. Compte rendu audit SOLURIS (syndicat informatique)**

Ordre du jour reporté à la prochaine réunion du conseil municipal.

#### **9. Délégations aux élus**

Madame Le Maire informe le conseil municipal de la réorganisation des délégations aux adjoints et conseillers municipaux délégués.

#### **10. Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement.**

Le conseil municipal délibère pour le recrutement d'agents contractuels de remplacement.

#### **11. Délibération prescrivant la révision du plan local l'urbanisme (P.L.U.) et les modalités de concertation**

Madame le maire expose qu'il apparaît nécessaire de procéder à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) notamment pour le mettre en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise madame le maire à signer tous les documents et à engager financièrement la commune pour mener à son terme la révision du PLU de la commune

Madame Le Maire explique au conseil municipal la possibilité d'adhérer à un groupement de commandes pour le bureau d'études qui assurera la révision des documents d'urbanisme. Ce groupement de commande est mis en œuvre par la CDCHS.

#### **12. Convention 30 millions d'amis**

Madame Le Maire présente la convention qu'elle propose de signer avec 30 millions d'amis. Cette convention implique une participation financière de la commune et de la fondation pour la stérilisation de chats.

Un arrêté fixant l'organisation et les modalités de la campagne sera pris.

Les chats concernés par ces captures sont des chats sauvages, sans propriétaire identifié.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser madame le Maire à signer la convention avec 30 Millions d'amis qui permet au partenaire « Larmes de chats » d'organiser la campagne de stérilisation.

#### **13. Affaire Levrault**

Madame Le Maire expose aux élus l'état d'avancement des recherches réalisées par le cabinet d'avocats. Le conseil municipal autorise Madame Le Maire à poursuivre notre action.



#### 14. Affaire litige plancher

Madame Le Maire expose le retour de l'étude de charge réalisée au logement rue de la république et informe l'assemblée de l'avis donné par le cabinet d'avocats. Le conseil municipal autorise Madame Le Maire à poursuivre l'action pour défendre l'intérêt de la commune.

#### 15. Classification de l'étang de Levraut en Espace Sensible naturel

Le conseil municipal délibère en faveur de la classification de cette zone naturelle. Actuellement espace naturel sensible candidat pour le Département de la Charente-maritime, ce site pourrait devenir site actif. Cela permettrait de faire évoluer nos partenariats et nos actions pour la valorisation de la biodiversité de cette zone humide.

#### 16. Tableau des effectifs – Recrutement d'un(e) aide de cuisine pour accroissement temporaire d'activités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise madame le maire (ou l'adjoint délégué) à recruter un(e) aide de cuisine pour un contrat de 15/35<sup>ème</sup> jusqu'au 31 décembre 2022.

#### Questions diverses :

Madame le Maire présente les différents travaux de voirie réalisés : une première tranche pour la VC22 et 23. La deuxième tranche sera réalisée courant novembre.

Des aménagements de voirie ont été réalisés par le Département sur route de Laguirande. Les vitesses relevées étant largement au-dessus de la vitesse réglementaire, le conseil municipal avait demandé au département un aménagement.

L'UNIMA commence ses interventions pour réaliser le schéma hydraulique du réseau d'eau pluvial de notre commune. Cela était une étape indispensable en amont du grand projet de traverse de bourg qui doit se réaliser en 2024.

Madame Le Maire donne des explications à la suite des accusations fallacieuses diffusées sur facebook concernant l'intervention d'un adjoint. Le déroulement des faits est entièrement retracé. La situation est rentrée dans l'ordre depuis sans aucune difficulté. Les personnes accusatrices étaient invitées à participer au conseil municipal qui est toujours ouvert au public.

Madame Le Maire relate la décision du Tribunal Administratif concernant un recours émis par un propriétaire foncier au sujet de notre PLU. La personne est déboutée et doit dédommager la commune des frais d'avocat engagés par cette dernière.

Madame le maire annonce que le prochain conseil municipal se tiendra le 18 octobre 2022.

La séance est levée à 22h37

Fait à Cercoux, le 20/09/2022

Jeanne BLANC, Le maire

